



Réforme des marchés publics

Journées animées par

Patrick Thiel
CMS DE BACKER

Marianne Dony
ULB

Raphaël De Pessemier
**MINISTÈRE DE LA RÉGION
DE BRUXELLES-CAPITALE**

Dr Ann Lawrence Durviaux
ULg

Jean-François Henrotte
elegis - Hannequart & Rasir

Jean-Marie Cornet
COUR DES COMPTES

Véronique Vanden Acker
ALLEN & OVERY

Francis Walschot
AGORIA

François Tulkens
**NAUTA DUTILH
FACULTÉS UNIVERSITAIRES SAINT-LOUIS**

Katelijne Ronse
SIMONT BRAUN

Quelles nouvelles perspectives avec les lois adoptées les 15 et 16 juin 2006 ?

- Comment respecter un degré de publicité adéquat ? *Quid* pour les marchés de faible montant ?
- Quels nouveaux instruments de flexibilité ? Accords-cadres, enchères électroniques, dialogue compétitif...
- Quelle prise en compte des préoccupations sociales et environnementales ?
- Nouveau mécanisme de standstill : quel est son champ d'application ?

Marchés publics : quelles nouvelles perspectives avec les

MARDI 30 JANVIER 2007

Président de séance : Patrick Thiel, Professeur invité
& Avocat Associé - CMS DE BACKER

8h45

Accueil des participants

9h00

Transposition des directives marchés publics

Quel est le champ d'application de la loi du 15/06/2006 ? Quels sont ses enjeux ?

- Quelles sont les raisons d'être de cette réforme ?
 - Loi du 24/12/1993 : quels étaient ses traits marquants et ses contraintes ?
- Quelle est sa structure ?
 - Quels sont les marchés visés ? *Quid* des marchés exclus ?
 - Quelles évolutions pour les marchés de promotion ?
 - Que recouvrent les notions de pouvoir adjudicateur et d'organisme de droit public ? Quelle est l'appréciation faite par la CJCE ?
 - Apparition de la notion de « centrale d'achat et de marchés » : quelles conséquences en pratique ?
- Quels changements pour les secteurs spéciaux ?

Marianne Dony
Professeur
ULB

10h00

Publicité et mise en concurrence : comment assurer au mieux l'égalité entre les candidats ?

- Arrêté ministériel du 20/12/2005 : quelles adaptations en matière de seuils ?
- Quelles précisions avec l'AR du 12/01/2006 relatif aux nouveaux modèles d'avis ?
 - Quels renseignements mentionner ?
 - Quels problèmes en pratique ?
- Qu'apporte la communication interprétative de la Commission du 23/06/2006 sur les passations de marchés non soumises ou partiellement soumises aux directives « marchés publics » ?
 - Quelle obligation d'assurer une publicité adéquate ?
 - Comment bien choisir son support de publicité ?
 - Quel est son contenu ?
 - *Quid* des procédures sans publicité préalable ?
- Quelles mesures pour favoriser l'accès des PME à la commande publique ?

Raphaël De Pessemier
Directeur
MINISTÈRE DE LA RÉGION DE
BRUXELLES-CAPITALE
Membre de la Commission des marchés publics

11h00

Pause-café

11h30

Quelles adaptations pour les procédures de passation existantes ?

- La procédure négociée : la principale procédure modifiée par cette réforme
 - Quelle distinction entre secteurs classiques et spéciaux ?
 - Dans quelles nouvelles hypothèses est-il possible de l'utiliser ?
 - Comment motiver au mieux votre décision ?
- Adjudication et appel d'offres : quels principes demeurent ?
- Quel choix effectuer selon vos besoins ?

Dr Ann Lawrence Durviaux
Chargée de cours
ULg
Avocate

14h00

Déjeuner

14h30

L'accord-cadre : un nouvel instrument pour optimiser l'achat public ?

- Que recouvre cette notion ?
 - Que deviennent les marchés à bons de commandes ou stocks ?
- Quels sont les achats concernés ?
 - Pour quels besoins est-il approprié ?
- Quelles règles s'appliquent pour les accords-cadres multiples ?
 - Quelles améliorations en matière de reconduction ?
- Que doit préciser le cahier des charges ?

Patrick Thiel

15h00

Comment lancer une procédure de dialogue compétitif ?

- Quel est le champ d'application de cette nouvelle procédure ?
 - Quels en sont les avantages et inconvénients ?
 - Quelles conditions respecter pour y recourir ?
- Comment se déroule-t-elle ? Quelles perspectives ?
 - Phase de sélection des candidatures : quelles sont les règles ?
 - Phase de dialogue : comment assurer l'égalité de traitement entre les candidats ?
 - Phase de remise et d'examen des offres : comment garantir la confidentialité des solutions proposées par les candidats ?

16h00

- Quelles solutions alternatives en cas de dialogue infructueux ?

Patrick Thiel

16h30

Pause-café

16h30

Introduction des procédures dématérialisées

Recours à la dématérialisation : quelles incitations ? Quelles futures évolutions ?

- Quelles sont les garanties des dispositifs de réception et de toute communication par moyens électroniques ?
 - Comment préserver la confidentialité des données ?
 - Comment garantir l'égalité entre les candidats ?
- Dans quels cas utiliser les systèmes d'acquisition dynamique ?
 - Quels avantages et inconvénients ?
 - Quelles règles respecter pour la mise en place et le fonctionnement d'un tel système ?
 - Quels sont les pré-requis techniques ?
- Enchères électroniques : comment les sécuriser ?
 - Quel est le processus à suivre ?
 - *Quid* en cas de défaillance des dispositifs d'échanges électroniques ?

Jean-François Henrotte
Avocat

elegis - Hannequart & Rasir
Directeur de la Revue du Droit des Technologies de l'Information

17h30

Clôture de la journée

Quels sont les objectifs pédagogiques ?

- Analyser la réforme au regard du droit communautaire des marchés publics
- Intégrer et mettre en œuvre les procédures introduites par cette réforme
- Détecter et prévenir les risques contentieux

Quelle est la méthode de travail ?

- Analyse rigoureuse des experts de la commande publique sur les changements apportés par cette réforme
- Rencontre et échange avec vos homologues
- Remise d'un support écrit spécialement élaboré pour ce stage

lois adoptées les 15 et 16/06/2006 ?

MERCREDI 31 JANVIER 2007

Président de séance : Jean-Marie Cornet, Premier Auditeur - COUR DES COMPTES
& Membre de la Commission des marchés publics

Accueil des participants

Allocution du président de séance - Quelles futures évolutions ?

- Quel est le calendrier ? Quelles sont les échéances ?
- Quelles sont les perspectives ?

Jean-Marie Cornet

Sélection qualitative : quels changements apporte la réforme ?

- Quels sont les critères de sélection ?
 - Comment évaluer l'aptitude économique, technique et financière des candidats ?
 - Quelles pièces fournir ?
- Quelles sont les différentes causes d'exclusion ?
 - Quelles modalités de preuve ?
- Dans quels cas est-il possible de limiter le nombre de candidats ?
- Quelles conséquences en cas de modification de la composition d'un groupement d'entrepreneurs ?

Véronique Vanden Acker

Avocat

ALLEN & OVERY

Pause-café

Comment choisir l'offre la plus intéressante aujourd'hui ?

- Comment analyser les offres ? Selon quels critères d'attribution ?
 - Quelle est votre marge de manœuvre ?
- Comment garantir un examen objectif des soumissions ?
 - Comment détecter une offre anormalement basse ?
- Quels modes de pondération retenir ?
 - Quelles modalités remplir ?
 - *Quid* de la fourchette ?

Francis Walschot

Directeur du département juridique

AGORIA

Membre de la Commission des marchés publics

Exécution des marchés publics : que prévoient les arrêtés ?

- Le cadre réglementaire : le cahier général des charges, le cahier spécial des charges, les dérogations aux modalités du cahier général des charges
- Quel est le contrôle exercé par le pouvoir adjudicateur ?
 - Quelle est l'étendue de ce contrôle ?
 - De quels moyens dispose-t-il pour assurer cette mission ?
- Quel est l'intérêt de constituer un cautionnement ?
 - Quel délai respecter ?
 - Quelle possibilité d'adapter le cautionnement ?
 - En cas de défaut de cautionnement, quelles conséquences ?

- Quels délais de paiement ?
 - Quelle application des articles 1154 et 1254 du Code civil ?
- Quelles sanctions en cas de défaut d'exécution des adjudicataires ?
 - Pénalités, amendes de retard, mesures d'office
- Dans quels cas la résiliation d'un marché public peut-elle intervenir ?
 - Quelles conditions respecter ?

Jean-Marie Cornet

Déjeuner

Conditions d'exécution : quelle prise en compte des préoccupations sociales et environnementales ?

- Quelle mise en œuvre de la politique de développement durable ?
 - Quelles considérations environnementales fixer lors de la rédaction de votre cahier des charges ? Normes, éco-labels...
 - *Quid* au moment de la sélection des candidatures ?
 - Attribution du marché : quelles évolutions ?
- Critères sociaux : de quelle marge de manœuvre disposez-vous ?
 - Quelle possibilité de réserver des marchés à des « ateliers protégés » ?

François Tulkens

Avocat Associé

NAUTA DUTILH

Chargé d'enseignement

FACULTÉS UNIVERSITAIRES SAINT-LOUIS

Pause-café

Quelles imprécisions demeurent en matière de contentieux ?

- Quels recours pour les soumissionnaires évincés ?
 - Le mécanisme de standstill : quels changements par rapport à l'article 21 bis de la loi du 24/12/1993 ?
 - Champ d'application du mécanisme de standstill : quelles innovations ? Quelles incertitudes ?
 - Quelle juridiction pour suspendre la décision d'attribution ?
 - Que recouvre la notion de procédure d'urgence appropriée ?
 - Quelle sanction en cas de non-respect du standstill ?
- Quels autres types de recours introduire ?
 - Recours en annulation, recours en suspension...

Katelijne Ronse

Avocat

SIMONT BRAUN

Clôture de la conférence

Qui organise ce stage ?

- IFE Benelux est la filiale belge du groupe EFE. Les activités du groupe sont présentées sur le site www.efe.fr
- Elle organise à Bruxelles, Anvers, Namur et Luxembourg des stages de formation pratiques à destination des cadres et dirigeants dans les domaines intéressant le droit, la finance, la gestion des entreprises et des collectivités locales.
- Chacune de nos formations constitue, par la technicité et l'actualité des sujets, la compétence et la notoriété des intervenants, un événement majeur. Notre objectif constant est de donner les applications pratiques des principes exposés et d'apporter des solutions concrètes aux questions des participants.

À qui s'adresse ce stage ?

Secteur public

- Décideurs publics : administrations, organismes d'intérêt public, entreprises publiques, pouvoirs locaux, intercommunales
- Échevins des travaux publics, de l'aménagement du territoire
- Secrétaires communaux et secrétaires adjoints
- Responsables juridiques et financiers
- Membres des organes de contrôle de l'administration
- Responsables d'organismes soumis aux règles des marchés publics

Secteur privé

- Responsables des services marchés
- Responsables commerciaux
- Responsables administratifs
- Directeurs juridiques
- Directeurs techniques
- Chefs de chantiers, chefs de projets
- Avocats, juristes et conseillers juridiques
- Architectes et bureaux d'études

Renseignements programme

Annabelle Béjenne

Tél. : +33 (0)1 44 09 24 19

abejenne@efe.fr

Renseignements inscriptions

IFE BENELUX

Chaussée de Charleroi, 51 B

1060 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 533 10 15

Fax : +32 (0)2 534 89 81

ifebenelux@ifexecutives.com

Participation (+ 21 % TVA)

Tarif HT	Normal	Spécial collectivités locales
2 jours	1 400 € HT	1 120 € HT

Ces prix comprennent les déjeuners, les rafraîchissements et la documentation du stage.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'IFE Benelux
- par virement à notre banque - FORTIS Banque, agence Louise, Avenue Louise, 58, B-1050 Bruxelles, compte n° 210-0046892-93, au nom d'IFE Benelux, avec mention du numéro de la facture.

Inscriptions

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui devra être payée avant le début de la conférence.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de cette fiche. Conformément à la loi du 08/12/92 modifiée sur le respect de la vie privée, vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler.

Annulations

Formulées par écrit, elles donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant la formation. Passé ce délai, 50 % du montant de la participation, ou 100 % en cas d'annulation le jour J, sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire. Les remplacements seront admis à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier, fax ou e-mail).

Dates et lieu du stage**MARDI 30 ET MERCREDI 31 JANVIER 2007****HÔTEL BRISTOL STEPHANIE****Avenue Louise, 91 - 93****1050 Bruxelles****Tél : +32 (0)2 543 33 11**

Attention : le lieu du stage est susceptible d'être modifié. Merci de vous référer à la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant le stage

IFE

Pour modifier vos coordonnées

Tél. : +32 (0)2 533 10 20 - E-mail : correctionbdd@ifexecutives.com

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

- OUI**, je m'inscris au stage "**Réforme des marchés publics**" des 30 et 31 janvier 2007 (code 24610)

Code prioritaire CMS

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

- Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

Date de naissance __ / __ / 19 __

Fonction _____

Nom et prénom du responsable formation _____

Société _____

N° TVA _____ Secteur d'activité _____

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal [][][][] Ville _____

Pays _____

Tél. _____ Fax _____

E-mail _____

Êtes-vous d'accord pour recevoir des informations IFE par e-mail ? oui non

Adresse de facturation (si différente) _____

Date :

Signature :

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Pour recevoir les programmes de nos prochains stages, merci d'adresser votre demande au service marketing par fax au +32 (0)2 534 89 81 ou par e-mail : ifebenelux@ifexecutives.com, en précisant, parmi les domaines suivants, ceux qui vous intéressent : droit, finance, assurance, ressources humaines, management, marketing, environnement, audit, contrôle de gestion, urbanisme... Vous pouvez également consulter notre site Internet : www.ifebenelux.com